



## Conditions générales de vente (CGV) du Pass Léman

### I-/ Définitions

Les termes ci-après définis auront dans les présentes Conditions Générales de Vente les significations suivantes :

- **Un «Pass Léman»**, personnalisable et daté, offrant droit, sur présentation, à des gratuités et avantages tarifaires auprès des prestataires partenaires Pass Léman détaillés sur le Site [www.leman-france.com](http://www.leman-france.com)

### Les différentes formes du Pass Léman

- Un Pass Physique avec code barre à scanner par les prestataires
- Un Pass digital avec QR code à scanner par les prestataires

### Durée du pass

- 2 jours (48 heures à partir de la première utilisation) : 9 €
- 4 jours (96 heures à partir de la première utilisation) : 15 €
- Saison (durant toute la validité du Pass – mai à octobre) : 30 €

Les Offices de Tourisme Partenaires Léman France se réservent le droit de compléter la gamme du produit Pass Léman ou de cesser leur diffusion à sa seule discrétion et à tout moment.

**Partenaire** : Désigne le prestataire sélectionné par les Office de Tourisme Partenaires Léman France qui fournit la Prestation auprès du Bénéficiaire.

Les Partenaires Pass Léman sont de 2 natures différentes :

- **Partenaires Activités gratuites** : fournissant au Bénéficiaire la gratuité de l'activité sur présentation du pass
- **Partenaires Activités payantes avec réduction** : fournissant au Bénéficiaire une réduction sur le tarif public de l'activité sur présentation du pass

**Bénéficiaire** : Désigne la personne utilisatrice du Pass Léman

**Prestation** : Désigne la prestation fournie par le Partenaire au Bénéficiaire parmi la sélection d'offres contenue sur le site [www.leman-france.com](http://www.leman-france.com), sous réserve de la disponibilité du Partenaire aux dates choisies par le Bénéficiaire, et selon les conditions générales de vente et d'utilisation propres à chacun des Partenaires (réservations, horaires d'ouvertures, saisonnalité, etc...),

**Client** : Désigne la personne qui achète le produit, étant entendu que le Client peut ou non être le Bénéficiaire de la Prestation selon qu'il fera un usage personnel du Pass ou qu'il l'offrira à une tierce personne.

**Partie(s)** : Désigne le Client et/ou les Offices de Tourisme Partenaires du Pass



Site : Désigne le Site [www.leman-france.com](http://www.leman-france.com)

**Les offices de tourisme partenaires Léman France désigne :**

- **Office de Tourisme de Thonon-les-Bains**
- **Office de Tourisme Destination Léman**
- **Office de Tourisme Evian**
- **Office de Tourisme Mont de Genève**
- **Office de Tourisme Alpes du Léman**
- **Office de tourisme Pays d'Evian**

II-/ Conditions Générales

Les Prestations présentes sur le Site [www.leman-france.com](http://www.leman-france.com) sont proposées par :

**Les offices de tourisme partenaires Léman France**

- **Office de Tourisme de Thonon-les-Bains**
- **Office de Tourisme Destination Léman**
- **Office de Tourisme Evian**
- **Office de Tourisme Mont de Genève**
- **Office de Tourisme Alpes du Léman**
- **Office de tourisme Pays d'Evian**

Sous le collectif de le marque Léman France.

Nous vous invitons à lire attentivement l'intégralité des présentes Conditions Générales de Vente qui définissent les termes et les conditions dans lesquels les Office de Tourisme partenaires Léman France vendent Le Pass Léman, ainsi que les conditions d'utilisation.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent pour les Pass Léman vendus dans les différents points de vente déterminés par les offices de tourisme partenaire Léman France

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, notamment celles en vigueur chez les différents partenaires.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont valables à compter du 1er juin 2022. Les Office de Tourisme partenaires Léman France se réservent le droit de modifier les présentes Conditions Générales à tout moment, sans préavis, étant entendu que de telles modifications seront inapplicables aux réservations et aux commandes préalablement acceptées et confirmées par les Office de Tourisme partenaires Léman France.

Tout Client déclare avoir la capacité juridique conformément à l'article 1124 du Code Civil pour contracter et utiliser le Pass Léman aux Conditions Générales de Vente et d'utilisation.



## **ARTICLE 1 : PASSATION DES COMMANDES ET FORMATION DU CONTRAT**

Les Pass Léman sont réservables et payables dans tous les offices de tourisme partenaires Léman France mentionnés ci-dessus ainsi que dans les points de ventes définis par eux.

Tout Bénéficiaire contactant directement l'un ou l'autre des partenaires de l'offre sans avoir au préalable acheter un Pass Léman ne pourra bénéficier des conditions avantageuses Pass Léman.

La procédure d'achat comporte notamment les étapes suivantes :

1.1 Vous prenez connaissance sur le Site [www.leman-france.com](http://www.leman-france.com), ou auprès du personnel des points de vente, du contenu et des modalités du Pass Léman, notamment, les prix mentionnés s'entendent, sauf mention contraire :

- 2 jours (48 heures à partir de la première utilisation) : 9 €
- 4 jours (96 heures à partir de la première utilisation) : 15 €
- Saison (durant toute la validité du Pass – juin à octobre) : 30 €

**Le Pass Léman comprend :** (par personne adulte et par pass – 1 seul passage par activité)

- Des gratuités et réductions sur les activités partenaires de l'offre Pass Léman (voir liste associée en PJ de ces présents avantages)

**Le Pass Léman ne comprend pas :**

- Les transports, les transferts entre chaque activité
- Les assurances (assurance annulation et assurances concernant la pratique de certaines activités sportives ou de loisirs dites « à risques » notamment)
- Les activités chez les prestataires non-partenaires du Pass Léman et ne figurant pas dans la liste jointe.

1.2 Vous procédez au paiement de votre commande par tous moyens disponibles sur les différents points de vente.

1.3 Vous recevez

\* Par e-mail, pour la forme digitale, un Pass à télécharger mentionnant votre nom, la durée de validité du pass choisi, un QR code.

OU

\* Une carte physique mentionnant votre nom, la durée de validité du pass choisi, un code barre.

1.4 Votre Pass Léman est réservé et activé ! La durée d'utilisation s'activera à la première utilisation du Pass Léman chez l'un des partenaires.



## **ARTICLE 2 : CONDITIONS D'UTILISATION ET RESPONSABILITE**

2.1 Dans l'hypothèse où vous ne seriez pas le Bénéficiaire du Pass Léman (Pass offert à une tierce personne), vous êtes invité à porter à la connaissance du Bénéficiaire les conditions cidessous développées ;

2.2 Le Pass Léman, contient (par personne adulte, par Pass – 1 seul passage par activité partenaire) :

- Un « Pass Léman» nominatif et avec durée donnant droit au porteur à des gratuités et des avantages tarifaires chez les partenaires Pass Léman pour la durée choisie du Pass

Ils ne peuvent être revendus. Ils ne peuvent donner lieu à aucun report (à partir de la première utilisation) ni remboursement si non consommés sur place lors de la validité du Pass.

Seule la présentation des originaux auprès des partenaires par le Bénéficiaire donne droit à une Prestation.

Le « Pass Léman », sous sa forme digitale ou sous sa forme physique, à présenter aux partenaires Léman Pass est à conserver par le Bénéficiaire. Il est à usages multiples (1 seul passage par activité, par pass par personne sur la durée de validité du Pass).

Ces éléments peuvent donner droit à des Prestations différentes d'un Partenaire à l'autre, et d'une saison à l'autre (selon conditions d'ouverture des prestataires, conditions météo, saisons, etc...)

2.3 Le contenu de la Prestation est porté à la connaissance du Bénéficiaire sur le Site [www.leman-france.com](http://www.leman-france.com) et par le personnel des points de vente.

2.4 Le Bénéficiaire est informé que les Prestations n'incluent pas le transport, ni les transferts jusqu'au lieu de fourniture de la Prestation par le Partenaire sélectionné. Les Prestations n'incluent pas non plus les éléments ci-dessus détaillés à l'article 1.

2.5 En cas de non utilisation, de perte, de vol ou de destruction de l'un ou l'autre des éléments constitutifs du Pass Léman, le Bénéficiaire ne pourra prétendre à aucun remboursement ni à aucune compensation de quelque nature que ce soit.

2.6 Compte tenu de la durée de validité importante du Pass Léman , et de la saisonnalité de certaines offres et prestations, le contenu des Prestations peut être redéfini par les Partenaires, sans que la responsabilité des Offices de Tourisme ne puisse être engagée. Ainsi, lors de la réservation d'une Prestation, il appartient au Bénéficiaire de vérifier le contenu précis de la Prestation proposée.

Compte tenu du rôle actif du Bénéficiaire tant en termes de sélection du Partenaire, que du choix de la date souhaitée, et les Offices de Tourisme partenaires agissant entre le Partenaire activité et le Bénéficiaire en qualité d'apporteur d'affaires, l'Office de Tourisme de Thonon-lesBains ne saurait être tenu pour responsable de l'indisponibilité de la Prestation souhaitée à la date souhaitée ;



2.7 La fourniture de la Prestation est soumise aux conditions contractuelles spécifiques du Partenaire sélectionné, notamment en termes d'annulation ou de modification de la réservation, de limite d'âge, ou encore de condition physique du ou des Bénéficiaires, et sous réserve des disponibilités de l'offre du Partenaire. Selon les cas, elle peut aussi être soumise à la saison, aux conditions météorologiques et aléas climatiques.

Il incombe au Bénéficiaire de se renseigner auprès du Partenaire choisi sur l'existence de ces éventuelles conditions spécifiques.

Tout refus de la part d'un Partenaire de fournir la Prestation pour les raisons précédemment citées ou, plus largement, pour non-respect de ses conditions spécifiques ne saurait être considéré comme une quelconque discrimination ni entraîner une quelconque responsabilité de la part des Offices de Tourisme.

2.8 Les Offices de Tourisme étant apporteur d'affaires entre le Bénéficiaire et le Partenaire, Les Office de Tourisme partenaires du Pass ne peuvent voir leur responsabilité engagée en cas d'inexécution partielle ou totale de la Prestation.

Toute responsabilité incombant à ce titre au Partenaire. Il est expressément porté à la connaissance du Bénéficiaire que seules les conditions spécifiques du Partenaire sélectionné par le Bénéficiaire s'appliqueront lors de la fourniture de la Prestation.

2.9 Les Partenaires sélectionnés par Les Offices de Tourisme ont déclaré être titulaires d'assurances de responsabilité civile professionnelle pour des montants notoirement suffisants en vue de la fourniture des Prestations et posséder tous les autorisations et/ou les diplômes leur permettant d'exercer leurs activités de manière régulière et conforme aux dispositions légales et règlementaires applicables.

Toutefois, le Bénéficiaire est invité à vérifier qu'il bénéficie lui-même d'une couverture d'assurance suffisante, notamment pour la pratique de certaines activités sportives dites « à risque ».

Il est rappelé au Bénéficiaire que la délivrance des Prestations dans de bonnes conditions de sécurité ne le dispense pas d'observer les règles de prudence élémentaires pour les activités sportives, notamment celles dites « à risque ». Le Bénéficiaire en accepte les risques en conséquence.

2.10 Les Office de Tourisme partenaires Léman France pourront mettre fin à leurs relations avec un ou plusieurs Partenaires durant la durée de validité des Pass, et ce en vue d'assurer, notamment, un niveau de qualité optimal des Prestations.

Le Bénéficiaire est invité à s'assurer que les Partenaires présentés dans le Guide sont toujours Partenaires des offices de tourisme au moment du choix de la Prestation. Dans l'hypothèse inverse, Les offices de tourisme feront leurs meilleurs efforts pour proposer au Bénéficiaire une activité équivalente à celle initialement choisie. Dans ces conditions, et compte tenu du vaste choix offert par le Pass Léman, le Bénéficiaire ou le Client ne pourra prétendre à aucun remboursement ni aucune indemnisation de quelque nature que ce soit.

### **ARTICLE 3 : PRIX ET CONDITIONS DE REGLEMENT**



3.1 Prix : Les prix, affichés sur le site [www.leman-france.com](http://www.leman-france.com) et sur les points de vente du Pass, sont ceux en vigueur au jour de la commande.

Les frais de port éventuels, pratiqués pour l'acheminement Pass par voie postale si le Client le souhaite, ne sont pas compris dans le prix. Ces frais sont donc facturés en supplément et indiqués avant la validation finale de votre commande.

3.2 Conditions de règlement : Le paiement de la commande est effectué sur les différents point de vente du Pass Léman (les offices de tourisme partenaire mentionnés dans la partie II des conditions générales et les autres points de ventes choisi par ces mêmes offices de tourisme). Le mode de règlement possible dépendra donc du lieu d'achat du Pass.

#### **ARTICLE 4 : DROIT DE RETRACTATION**

Lors de l'achat d'un Pass Léman, selon les termes de l'article L.121-20 du code de la consommation, vous disposez d'un délai de 7 (sept) jours francs pour exercer votre droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités, à l'exception, des éventuels frais de retour. Si aucune consommation n'a été effectuée sur le Pass Léman.

Les frais de retour éventuels resteront à votre charge.

Tout retour effectué conformément aux conditions du présent article donnera lieu à un remboursement de la totalité des sommes versées au plus tard dans les trente jours à compter de la réception du Pass Léman.

#### **ARTICLE 5 : PREUVE DES COMMANDES/ARCHIVAGE**

Vous êtes expressément informé que, sauf erreur manifeste dont vous apporteriez la preuve, les données conservées dans les bases de données des Offices de Tourisme partenaires Léman France ont force probante quant aux commandes passées.

Les données sur support informatique ou électronique conservées régulièrement constituent des preuves recevables et opposables dans les mêmes termes et avec la même force probante que tout document qui serait reçu et conservé par écrit.

#### **ARTICLE 6 : MODIFICATION - ANNULATION - ECHANGE**

En regard du nombre important de Partenaires, et de la pluralité des conditions de réservation et d'annulation qui leurs sont propres :

Une fois les dates et conditions du Pass confirmés par les Offices de Tourisme Léman France, et la réservation et le paiement effectués, les Pass Léman, ne sont ni modifiables, ni échangeables, ni remboursables à partir de la première utilisation de celui-ci.

#### **ARTICLE 7 : DUREE DE VALIDITE**



Les Pass Léman ont une durée de validité limitée dans le temps (voir Partie I des conditions générales de vente). Tout Pass non consommé avant sa date et heure limite de validité précisée au moment de la réservation ne donnera lieu à aucun report, échange ou remboursement.

#### **ARTICLE 8 : SERVICE CLIENT - RECLAMATION**

Toute demande d'informations et de précisions quant à, notamment, l'achat, le fonctionnement et les conditions de vente des Pass Léman doit être adressée à l'Office de Tourisme dans lequel vous avez effectué l'achat ou sur un point de vente définis par les offices de tourisme.

#### **ARTICLE 9 : INTEGRITE DU CONTRAT**

Le fait que Les Offices de Tourisme partenaires Léman France ne se prévalent pas à un moment donné de l'une des clauses des présentes Conditions Générales de Vente ne peut être interprété comme valant renonciation, de la part des Office de Tourisme partenaires Léman France, à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites conditions.

Dans l'hypothèse où l'une des présentes dispositions devraient être déclarée nulle ou réputée non écrite, la validité des autres dispositions des Conditions Générales de Vente ne sera pas remise en cause.

#### **ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE**

La loi régissant les présentes Conditions Générales de Vente et le contrat conclu à l'occasion d'une commande Pass Léman, est la loi française pour tous les litiges relatifs, notamment, à leur validité, leur interprétation, leur exécution ou leur résiliation.

#### **ARTICLE 11 : JURIDICTION COMPETENTE (REGLEMENT DES LITIGES)**

Tout litige relatif notamment à la validité, l'interprétation, l'exécution, des présentes Conditions Générales de Vente et/ou du contrat conclu à l'occasion d'une Pass Léman relève de la compétence pleine et entière des tribunaux français.

#### **ARTICLE 12 – PROTECTION DES DONNEES**

La loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 encadre la mise en œuvre des fichiers ou des traitements de données à caractère personnel qu'ils soient automatisés ou manuels. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatique et Libertés"). Vous pouvez l'exercer par e-mail.